

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2026**

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 06 octobre 2026, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 28 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Philippe BUCHET, Emilie PEYRARD, Luc MONTARLOT, Edmond PAYEN, Marie FUSIL, Sébastien CHRISTOPHE, Géraldine BONNEFOY, Géraldine PERRIN, Claire RENAUD, Baptiste MICHAUD, Camille POLETTE, Apolline DANIERE, Maud VALLEE

Excusés : Paul MEUNIER

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le PV du 30 juin 2026.

En début de séance, Monsieur René Valorge, Président de Charlieu Belmont Communauté intervient afin de présenter la Communauté de Communes, son fonctionnement, ses compétences et ses principaux projets.

➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Demande de subventions pour l'aménagement du centre bourg.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cet ajout à l'ordre du jour.

➤ **Subvention Aide Sociale**

Emilie PEYRARD, Adjointe au Maire présente la proposition de subventions faite par la commission sociale :

ADAPEI	100,00 €
ADMR	200,00 €
Sou des écoles	200,00 €
Secours Catholique	100,00 €
ST Vincent de Paul	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Comité d'entraide du Roannais	100,00 €
Comité d'aide aux aînés de la Planète	2 000,00 €
Espoir Santé Harmonie	200,00 €
Total	3 100,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement de ces subventions pour l'année 2026.

➤ **Approbation transfert eau**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à Charlieu Belmont Communauté au 1^{er} janvier 2026, le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal constatant la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Le projet de procès-verbal est alors présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à Charlieu Belmont Communauté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

➤ **Demande de subventions 2027 - Projet d'aménagement du centre-bourg**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement du centre-bourg élaboré par le cabinet d'études REALITES Urbanisme et Aménagement.

Il précise que ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs échanges et d'un travail approfondi en commission, au cours desquels les élus ont formulé différentes observations et demandes de modifications. Le bureau d'études a ainsi repris le projet afin d'intégrer les orientations retenues par la commune.

Le projet ainsi modifié est présenté au Conseil municipal au moyen d'une projection du plan, permettant de détailler les différents aménagements envisagés et leur organisation.

Monsieur le Maire présente notamment les aménagements prévus au niveau de la place de l'église et de ses abords, l'organisation des espaces de circulation et de stationnement, les espaces paysagers et de convivialité, ainsi que les travaux liés aux réseaux et à l'embellissement du centre-bourg.

Les élus échangent longuement sur le projet présenté et sur les différentes propositions d'aménagement. Monsieur le Maire précise que si les grandes orientations et l'organisation générale du projet ont désormais été définies et travaillées, certains éléments restent à préciser et pourront encore faire l'objet d'ajustements au cours des prochaines étapes. Le choix du mobilier urbain n'est notamment pas encore arrêté. De même, le revêtement du parvis de l'église reste à définir entre plusieurs possibilités, notamment la mise en œuvre de pavés anciens ou d'un béton désactivé.

Ces éléments de détail pourront donc encore évoluer sans remettre en cause les grandes lignes du projet présenté ce jour.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit désormais se positionner sur le lancement de l'opération afin de pouvoir engager les démarches nécessaires à l'obtention des différents financements. La présentation permet ainsi au Conseil municipal de prendre connaissance du projet dans son ensemble et de ses estimations financières, et de valider les grandes orientations de l'aménagement afin de permettre le dépôt des demandes de subventions.

Le montant total prévisionnel de l'opération est estimé à **586 785 € HT**.

Les différentes subventions susceptibles d'être sollicitées sont les suivantes :

1. **Région : Bonus ruralité** : montant maximum de travaux subventionnable de 250 000 € HT, avec un taux de subvention de 40 %, soit une aide sollicitée de **100 000 €**.
2. **Département : Enveloppe territorialisée** : taux de subvention de 50 %, soit une aide sollicitée de **293 392,50 €**.
3. **Département : Enveloppe de solidarité** : montant maximum de travaux subventionnable de 14 000 €, avec un taux de subvention de 50 %, soit une aide sollicitée de **7 000 €**.

4. **Département : Amendes de police** : montant maximum de travaux subventionnable de 25 000 € HT, avec un taux de subvention pouvant atteindre 60 %, sous réserve du taux retenu au titre de l'année concernée.
5. **Etat : DETR** : taux de subvention de 20 %, soit une aide sollicitée de **117 357 €**.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte de faire les demandes de subventions ci-dessus.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Bulletin Municipal : La commission en charge de sa préparation s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur le contenu et la présentation du bulletin. Six élus participent à ce travail et plusieurs éléments ont d'ores et déjà été préparés, permettant ainsi au projet d'avancer de manière satisfaisante.

Il est rappelé aux différents élus que les articles et informations destinés à être intégrés au bulletin doivent être transmis à la secrétaire de mairie **au fur et à mesure de leur réception et dans les meilleurs délais**, afin de permettre leur mise en page et leur intégration progressive au bulletin.

Site internet : Un point est fait concernant le projet de création du site internet de la commune. Trois devis ont été sollicités afin de comparer les différentes propositions.

Deux des prestataires consultés sont des entreprises locales, mais leurs offres présentent des montants relativement élevés. **Arion Communication, située à Maizilly**, propose une prestation complète pour un montant de **1 790 € HT**, auquel s'ajoute un coût d'hébergement de **18 € HT par mois**. **Artéo Logiciels, située à Mably**, propose quant à elle une prestation de **2 450 € HT**, avec un coût d'hébergement et de maintenance de **45 € HT par mois**.

Ces deux prestations comprennent notamment la création et la mise en place du site internet, son hébergement, ainsi que les mises à jour et les différents services nécessaires à son fonctionnement et à son suivi.

Une troisième proposition, émanant de **Campagnole**, présente un tarif nettement inférieur, de l'ordre de **300 €**. Des précisions doivent toutefois être demandées au prestataire afin de connaître précisément le contenu de la prestation proposée et de déterminer les services compris dans ce tarif.

Au regard des montants des différentes offres, les élus échangent sur l'opportunité et la nécessité pour la commune de disposer d'un site internet, notamment au regard du coût que pourrait représenter sa création et son fonctionnement dans le temps.

Madame Géraldine Bonnefoy indique avoir connaissance d'une commune, appartenant à une autre communauté de communes, dans laquelle un dispositif a été mis en place avec un **site internet communautaire permettant de présenter les différentes communes du territoire, avec notamment des liens vers les sites internet de chacune d'entre elles**.

Elle s'interroge ainsi sur la possibilité qu'une réflexion similaire puisse être menée au sein de **Charlieu Belmont Communauté**, ce qui pourrait constituer une piste à étudier avant que la commune ne s'engage dans la création de son propre site internet.

La réflexion sur ce sujet reste donc à poursuivre, notamment après avoir obtenu les précisions complémentaires concernant la troisième offre et en fonction de l'éventuelle possibilité d'une démarche intercommunale.

Plan de la commune : Un devis avait été sollicité pour la création et l'impression de **500 exemplaires**, pour un montant d'environ **600 €**.

Compte tenu du projet d'aménagement du centre-bourg actuellement en cours et des modifications qui seront apportées à certains secteurs de la commune, il est proposé de **reporter la réalisation de ce plan**. Celui-ci pourra ainsi être élaboré ultérieurement, une fois les travaux réalisés, afin d'intégrer directement les nouveaux aménagements et de disposer d'un document à jour.

Lotissement : Une réflexion a été menée par la commission concernant la dénomination des voies du lotissement.

À l'issue de cette réflexion, deux noms ont été retenus pour les différentes voies du lotissement :

- **Chemin du Grapyon** pour la partie montante du lotissement ;
- **Chemin Paqui** pour le chemin d'entrée du lotissement.

Ces propositions seront reprises dans le cadre des démarches administratives nécessaires à la dénomination officielle des voies.

Culture : Madame Camille Polette et Madame Marie Fusil, déléguées à la culture, font un retour sur leur participation à la commission intercommunale Culture.

Les échanges ont notamment porté sur le fonctionnement et les perspectives des bibliothèques. Les déléguées indiquent que, pour notre commune, le fonctionnement actuel de la bibliothèque semble satisfaisant.

La possibilité d'accueillir différentes **expositions**, dont certaines pourraient être proposées gratuitement aux communes, a également retenu leur attention. Cette proposition pourrait permettre de développer l'offre culturelle sur la commune, sous réserve toutefois de disposer d'un lieu adapté pour accueillir ces expositions.

Une exposition consacrée notamment au **bois et aux forêts** a particulièrement retenu leur attention, ce thème faisant écho au projet travaillé cette année avec les enfants de l'école. Il pourrait ainsi être intéressant de pouvoir accueillir cette exposition sur la commune.

À ce jour, aucun lieu adapté n'a toutefois été identifié pour accueillir cette exposition. Mesdames Polette et Fusil indiquent qu'elles vont poursuivre leur réflexion afin de rechercher une solution permettant éventuellement d'accueillir cette exposition et, plus largement, de développer ce type d'actions culturelles sur la commune.

Déchet Ménager : Monsieur Baptiste Michaud fait un retour sur les échanges de la commission intercommunale consacrée aux déchets ménagers.

Il indique que la production de déchets sur le territoire reste relativement faible, avec environ **80 litres de déchets par habitant**, contre une moyenne nationale située autour de **200 à 250 litres**.

Une information concernant les personnes âgées de **plus de 75 ans** a également été communiquée : celles-ci peuvent bénéficier, sur demande, d'un **service gratuit d'enlèvement de leurs encombrants**.

Enfin, un rappel est fait concernant les **appareils électroménagers**. Lors de l'achat d'un nouvel appareil, les magasins sont tenus de reprendre l'ancien appareil dans le cadre de la reprise des équipements usagés. Il n'est donc pas nécessairement obligatoire de les déposer soi-même en déchèterie.

Eau : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une **nouvelle alerte forte concernant la situation de la ressource en eau sur la commune.**

La production actuelle est d'environ **67 m³ d'eau par jour**, alors que la consommation quotidienne se situe autour de **100 m³**. Cette situation entraîne une diminution continue des réserves et fait craindre, si elle devait se poursuivre, une **rupture d'approvisionnement en eau.**

Il est donc demandé à l'ensemble de la population de faire preuve de la plus grande vigilance et de limiter strictement sa consommation aux **usages essentiels**, à savoir notamment l'alimentation et les besoins sanitaires. Chacun est appelé à adopter un comportement particulièrement économe en eau afin de préserver les réserves disponibles.

La situation reste préoccupante et un retour à une situation plus normale n'est pas envisagé avant plusieurs mois. Il est notamment estimé qu'un cumul de l'ordre de **300 à 400 mm de précipitations** serait nécessaire pour permettre une reconstitution suffisante de la ressource.

Cette situation suscite également une **forte inquiétude pour le secteur agricole**, particulièrement dépendant de la disponibilité de la ressource en eau.

Théâtre : Le théâtre reprend cette année avec une nouvelle dynamique, avec la constitution de **deux troupes**, une troupe d'adultes et une troupe d'enfants.

Les représentations sont d'ores et déjà prévues sur les **trois premiers week-ends du mois d'avril**. Cette reprise permettra ainsi de proposer à nouveau plusieurs représentations théâtrales aux habitants de la commune et des alentours.

Grand chemin : Un point est fait concernant l'état du **Grand Chemin**, dont une partie présente actuellement d'importants problèmes de dégradation et risque de s'effondrer.

Afin de garantir la sécurité des usagers, le chemin sera **fermé à la circulation de la Croix des Crocs jusqu'au Justice**. Un arrêté de fermeture est prévu dans un premier temps jusqu'au **mois de juin**, cette période étant susceptible d'être prolongée en fonction de l'évolution de la situation et des travaux à envisager.

Les communes de **Coublanc et de Maizilly**, concernées par cet itinéraire, doivent désormais travailler conjointement afin de rechercher les financements nécessaires et de définir les modalités de réalisation des travaux de remise en état du chemin.

Église : Un point est fait concernant les travaux réalisés sur la porte de l'église par l'entreprise **Electrybat**, permettant désormais une **ouverture et une fermeture automatiques** de celle-ci. La programmation prévoit une **ouverture quotidienne à 8h00** et une **fermeture à 18h00**.

PCS : Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour la commune de mettre à jour et de formaliser son **Plan communal de sauvegarde (PCS)**. Ce document a pour objectif de préparer la commune à faire face à des situations de crise ou à des événements majeurs pouvant affecter la population, tels qu'une inondation, un incendie, une rupture d'approvisionnement en eau, un accident important ou encore un événement météorologique exceptionnel.

Le PCS permet notamment d'identifier les risques présents sur la commune, les moyens disponibles et les personnes à mobiliser, ainsi que de définir l'organisation et les actions à mettre en œuvre pour assurer la protection et l'information de la population en cas de situation d'urgence.

Afin d'accompagner Monsieur le Maire dans l'élaboration de ce document, **Madame Émilie Peyrard, Monsieur Sébastien Christophe et Monsieur Baptiste Michaud** se proposent de participer au travail préparatoire et à la rédaction du PCS.

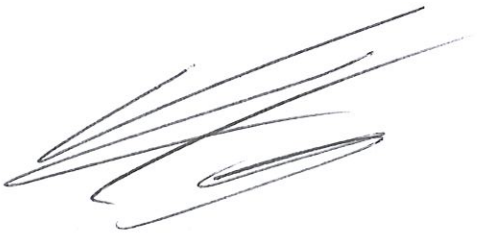
Madame Émilie Peyrard présente plusieurs informations concernant différentes actions menées ou à venir sur la commune.

La commune est désormais « **Village ambassadeur du don d'organes** ». Le panneau correspondant vient d'être réceptionné et sera prochainement installé sur la commune afin de rendre visible cet engagement et de sensibiliser la population à cette démarche.

Un **théâtre-débat consacré au logement des personnes de plus de 60 ans** sera organisé à Mars le **jeudi 12 novembre, de 19h00 à 21h00, à la salle des fêtes**. Des affiches et différents supports de communication seront prochainement diffusés afin d'informer la population de cette rencontre.

Enfin, Madame Peyrard informe le Conseil municipal que le dossier « **Mon Village se Ligue** » sera déposé dès le lendemain. Le dossier sera ensuite examiné en commission le **9 décembre**. À l'issue de cette démarche, la commune pourrait obtenir **un ou deux rubans**, venant ainsi valoriser son engagement dans cette action.

Jérôme Viodrin
Maire de Mars



Emilie PEYRARD
Secrétaire de séance

